



MAIRIE DE CURIENNE
Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance de 08/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le quatre avril par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Quorum : 8

Présents : S. BOCHET, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, Y. JENNEPIN, M. COUDURIER, L. VIALE, L. THILL, F. PISANO.

Absents : M.-A. COPPA, A. LECOINTRE, Y. MARTINET, S. PONTIUS, J.-P. BARON

Délégations de Vote : J.-P. BARON à S. BOCHET.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Madame Floriane PISANO ayant été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 19h.

DCM 2025 / 01-06

VIE ASSOCIATIVE – Subventions aux associations 2025

Patricia Rastello, 3^{ème} adjointe, rapporte à l'assemblée :

Chaque année, la commune verse des subventions aux associations du territoire, afin de les soutenir dans leur activité. Au regard de leur apport et de leurs demandes, il est proposé d'attribuer les sommes suivantes :

Les Petits Explorateurs	65 000€
Sou des Ecole de Curienne – Classe de Mer	4100€
Sou des Ecoles de Curienne	700€
ADMR du Plateau de la Leysse et du Nivolet	530€
Les Chats Libres de Chambéry	400€
La Culturienne	274,50€
Club des Aînés ruraux du Mont St Michel – Curienne	200€
Service remplacement du Granier, Maison de l'agriculture	160€
Karaté club La Ravoire	150€
Association Les anciens d'AFN	100€
Banque alimentaire de Savoie	100€

Réunion des Curiennais	100€
Impel Down	100€
Comité de Pilotage du Canyonisme en Savoie CDPC 73	50€
Comité du Souvenir Français	50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** l'attribution pour l'année 2025 des subventions présentées,
- **OUVRE** les crédits nécessaires au budget, section de fonctionnement, article 65748, « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Fait à Curienne, le 8 avril 2025

Stéphane BOCHET,
Maire de Curienne.



Floriane PISANO,
Secrétaire de séance.

